



**syndicat autonome des enseignants neuchâtelois**  
membre du SER (syndicat des enseignants romands), de l'Intersyndicale  
des Enseignants BEJUNE & de la FPS (formation professionnelle suisse)  
*Pierre-Alain Porret, président*  
*Rue du Pré-Nimboz 9 - 2027 Fresens*

# **Assemblée générale 2019**

**mercredi 6 novembre**  
**Lycée Blaise Cendrars, La Chaux-de-Fonds**

## **01. Ouverture de la Journée**

John Vuillaume souhaite la bienvenue à l'assemblée (quelque 160 personnes), aux invités, Jean-Marc Haller (SER), Jacques Bouvier (FABERT), Georges Pasquier (président d'honneur SER), Jean-François Kunzi (président d'honneur SAEN) et Francis Baour (membre d'honneur du SEFB). Il excuse certaines personnes, dont Samuel Rohrbach, président du SER.

L'amélioration des salaires et une meilleure prise en compte du travail à temps partiel constituent des priorités en cette période de l'année.

Les mesures prises par Mme Maire-Hefti pour soi-disant améliorer les conditions de travail du corps enseignant ne sont en fait qu'un leurre, selon le président de l'assemblée : il en faudrait plus pour effectuer un changement fondamental. Les devoirs surveillés devraient pouvoir être développés, mais les moyens font défaut.

J. Vuillaume souligne que les salaires neuchâtelois se situent parmi les plus bas de Suisse ; de plus, les cotisations à la caisse de pension augmentent.

Comme mesures à instaurer le plus vite, il préconise une augmentation des salaires pour les 1<sup>ers</sup> degrés ainsi qu'une adaptation du mandat des enseignants à temps partiels.

### *Message des invités*

#### Jean-Marc Haller, secrétaire général du SER

En l'absence de Samuel Rohrbach, il appartient au secrétaire général du SER d'apporter le salut de la Romandie.

Il énonce les thématiques qui occupent actuellement le SER. Ce sont entre autres :

- une revendication d'une plus grande coordination au sein de l'espace romand de la formation ;
- la mise en place, sur le modèle PIRACEF, de trois formations romandes de responsable pédagogique, de responsable technique pour le numérique et de responsable de la protection de la santé ;
- un accès facilité aux activités culturelles pour les classes ;
- la demande de perfectionnement dans le domaine de l'éducation numérique, de son harmonisation dans les grilles horaire et de l'obtention d'un soutien technique dans les établissements ;
- un renforcement de la formation des enseignants du primaire ;
- dans le domaine de la santé, un appel à la mise en place de mesures concrètes de protection ;
- l'appel pour une augmentation de la contribution aux échanges linguistiques ;
- dans le domaine politique, l'engagement en faveur de l'initiative des multinationales responsables.

Pour ce qui est de l'agenda, M. Haller rappelle la date du 4 décembre, qui verra se dérouler la 1<sup>ère</sup> journée « Osez l'échange », dédiée aux échanges linguistiques entre les établissements scolaires de Suisse. Le 28.3.2020 aura lieu l'unique AD du SER de l'année (le SER recherche des représentants).

Enfin c'est le 14.11.2020 qu'auront lieu les Assises romandes de l'Education.

### Jacques Bouvier, de la FAPERT

Il relève que les relations FAPERT/syndicats deviennent de plus en plus importantes, le fait étant que la santé des enseignants dépend aussi de la relation de ces derniers avec les parents. La FAPERT occupe 3 sièges à la COPAR où elle bénéficie du soutien et des discussions claires sur les moyens entrepris pour améliorer la santé des enseignants. Il souligne que la FAPERT n'a aucune compétence au niveau politique.

## **02. Ouverture de l'assemblée générale**

Sous forme de rappel, J. Vuillaume signale que les personnes qui ne sont pas syndiquées n'ont pas le droit de vote.

Les deux questeurs désignés pour la journée sont Gwenaël Matthey et Yvan Jourdain.

Approbation du PV du 7.11.2018 :

**Vote :** ce PV est accepté à l'unanimité, sans opposition ni abstention, avec remerciements à son auteure.

## **03. Vie du syndicat**

Les membres du Comité sont présentés, et il est fait mention de leur degré d'enseignement.

Le Comité est en recherche d'un représentant du secteur professionnel. Un webmaster ainsi qu'un rédacteur à l'Educateur seraient en outre les bienvenus.

Anne Barraud (cycle 1) annonce qu'elle va se retirer du Comité : l'appel est lancé pour une remplaçante.

## **04. Activités et dossiers en cours**

P.A. Porret relève que les autorités respectent le syndicat, comme le font les directeurs (ceci pour ceux qui auraient des craintes à s'engager).

Le rapport d'activités a été lu et discuté lors de l'AD de septembre. L'initiative « Pour une école équitable et efficiente » a malheureusement dû être abandonnée.

La déclaration d'intention valable pour années 2019 à 2022 fait état de la vision du syndicat et de ses valeurs, des luttes que le SAEN mène pour l'école neuchâteloise.

Le SAEN est un partenaire des autorités suivantes: le CE, le DEF (dpt. de l'Education et de la famille) ; il participe en outre aux conseils scolaires et au comité de pilotage Harmos.

Participation aux groupes de travail : le groupe de pilotage « Evaluation » pour les 7 à 8 est en cours, mais la responsable étant en absence maladie pour le moment, cela prendra également un peu plus de temps.

Le SAEN travaille conjointement avec les autres cantons en ce qui concerne la révolution numérique contenue dans le PER (nous avons pris du retard sur ce thème).

Evaluation des fonctions : B. Tisserand prend la parole : le 2<sup>ème</sup> groupe de travail s'occupe de mettre dans une grille spéciale les professions enseignantes. Ici également, nous avons pris du retard, mais le dossier avance et devrait être prêt dans environ une année. La vice-présidente confirme que le syndicat restera ferme sur ses positions quant à la valorisation des salaires pour les 1<sup>er</sup>/2<sup>ème</sup> cycles.

Des améliorations des conditions du cycle 3 sont demandées. Les jeunes en formation restent une priorité de toute démarche ; elle note que les classes d'intégration auraient parfois besoin de plus d'un enseignant.

Quant aux devoirs à domicile, il y aura au printemps prochain une consultation pour passer des recommandations aux directives relatives à ce domaine. Ces devoirs devraient être respectueux des besoins des familles et des élèves. A ce sujet, la FAPERT demande que soit mise sur pied une aide aux devoirs adaptée.

Les sommes créditées cette année à la caisse de pension assurent 1,5% de rémunération aux actifs et permettent un rendement brut au 30.9. de 9,4%.

A l'Intersyndicale, on rêve toujours d'une association tripartite ! Du côté de la HEP, Horizon21, nouveau concordat, soutien aux étudiants (même si la direction n'est pas prête à accepter cette intrusion) et doléances des formateurs sont une part des dossiers qui occupent le regroupement tri-cantonal.

Chantiers en cours : suivi du projet PRIMA (enseignement de l'allemand par immersion précoce pour les petits) et du cadre de référence des enseignants.

Pour ce qui est du domaine professionnel, on s'efforcera de tendre vers l'unification de toutes les écoles, tant au niveau des statuts que des salaires en premier lieu.

Epuisement professionnel : si le message semble avoir été bien compris, il n'en demeure pas moins que les moyens mis en place pour essayer d'y remédier manquent encore de façon flagrante.

Réforme des institutions éducatives : il est prévu de faire une économie de 3 mio, ce qui est inadmissible. Il existe une volonté de vouloir externaliser le plus possible (accueil dans des familles), mais ce n'est pas chose facile. La capacité d'accueil des institutions se retrouve très limitée, voire nulle (fermeture du foyer de Prêles). Les structures d'accueil sont également touchées. Une manifestation aura lieu le 3.12. dans la cour du château pour sensibiliser les députés à ce problème.

P.A. Porret rappelle les dates importantes du **22.9.2020**, date à laquelle se déroulera l'AD SAEN, et le **4.11.2020**, date de la prochaine journée syndicale. Il fait de la pub pour s'inscrire au syndicat : jusqu'au 10.11.2019, la 1<sup>ère</sup> cotisation ne sera que de Fr. 100.- pour chaque nouveau membre. En outre, en cas de parrainage, un rabais de 100.- sur la cotisation de celui qui amène un nouveau membre sera octroyé.

Il vaut en outre la peine de se pencher sur les conditions que la CSS offre aux membres du syndicat, surtout au niveau des assurances complémentaires. Des entretiens sont possibles pour en savoir plus.

## **05. Election des membres de l'AD SAEN, puis de l'AD SER**

Actuellement, les délégués représentent uniquement leurs collègues, ce qui n'était pas le cas précédemment avec les regroupements. PAP souligne l'importance que revêt le fait d'assister à l'AD, car c'est là que l'on prend les décisions.

J. Vuillaume propose, de manière consultative, l'organisation d'une soirée dédiée aux devoirs : qui serait d'accord de donner mandat au Comité d'organiser ce type de soirée ?

**Vote** : l'assemblée accepte cette idée avec un OUI à la grande majorité.

Environ 40 personnes se déclarent d'ores et déjà prêtes à assister à cette soirée. La date est fixée au **16 janvier 2020, à 19 heures**. L'endroit est encore à définir.

## **06. Situation financière du SAEN**

Au niveau du bilan, il y a eu de nombreux départs à la retraite, ce qui n'est pas sans avoir une répercussion sur le plan financier. Nous avons à notre actif Frs. 23'207.30 ;

la part revenant au SER a déjà été payée. Nous devons reconnaître que l'apport de la CSS est le bienvenu !

Le budget se monte à Frs. 140'000.- ; les cotisations représentent la somme de Frs. 127'000.-. Les dépenses sont assez similaires à celles de l'an dernier.

Une intervenante fait remarquer qu'une partie des spécialistes se sentent abandonnés et tous ne se sentent que peu ou pas du tout soutenus. Il faut reconnaître que les jeunes enseignants sont très individualistes et peu motivés pour se syndiquer, ce à quoi PAP répond que presque tous les jeunes de son collège sont présents ce jour !

Il est dit aussi qu'il existe un certain manque de visibilité du syndicat, et ce même dans la salle des maîtres. P.A. Porret dit qu'il se déplacerait volontiers dans les écoles afin de parler du syndicat et de faire adhérer ainsi de nouveaux membres ; il reconnaît toutefois qu'il s'avère difficile d'aller chercher des collègues du cycle III, secteur dont nous avons également besoin, affirme-t-il. *Toute idée à ce propos est bonne à lui être transmise, au cas où !*

L'idée de créer un clip de présentation est lancée, ou encore d'utiliser Instagram comme support pour étendre notre visibilité.

## **07. Résolutions préparées par l'AD**

*Résolution n° 1 : Revalorisation des salaires : le pouvoir d'achat s'amenuise au fil des années. L'idée de cette résolution est de faire en sorte que tout le monde soit gagnant, en corrigeant les inégalités de traitement. Le texte proposé est le suivant : « de corriger, à l'occasion du processus d'évaluation des fonctions, les inégalités de traitement touchant certaines catégories d'enseignant-e-s, en particulier en améliorant les rémunérations dans les cycles 1 et 2 ». Cette résolution avait déjà été discutée en AD ; il s'agit maintenant d'obtenir l'acceptation de l'Assemblée.*

*Voici l'énoncé de la seconde partie de cette résolution : « d'envisager dans le plus proche avenir une revalorisation conséquente des traitements de tou-te-s les enseignant-e-s de l'école neuchâteloise ».*

Cet énoncé ne convient pas à certains, qui proposent la modification suivante : « **de mettre rapidement en œuvre une revalorisation conséquente des traitements de tou-te-s les enseignant-e-s de l'école neuchâteloise** ». Le président fait voter les deux textes.

**Vote :** cette 1<sup>ère</sup> résolution est acceptée avec la modification ci-dessus, par un OUI à l'unanimité.

La seconde résolution porte sur les temps partiels et s'intitule : « *Pour une réelle prise en compte des contraintes liées à l'enseignement à temps partiel* ». Il est demandé d'effectuer le changement suivant : « *Pour une réelle prise en compte des contraintes liées en particulier pour les temps partiels* ».

P.A. Porret relève la problématique de la pénibilité du métier, au point que certains enseignants engagés à temps complet se voient contraints de diminuer leur temps de travail par crainte de tomber en burn-out, ce qui n'est pas acceptable. Ci-après, la formulation exacte telle que proposée à l'Assemblée:

- a) de mettre rapidement en œuvre des mesures afin que la charge de travail réelle des enseignant·e-s soit en adéquation avec le pourcentage d'activité pour lequel ils/elles sont engagé·e-s ;
- b) d'harmoniser, au niveau cantonal, les pratiques concernant l'implication des enseignant·e-s à temps partiel dans les tâches de gestion des classes et de l'école, ainsi que lors de l'accompagnement des élèves lors des activités extra-scolaires ;

- c) de faciliter la formation continue des enseignant·e·s à temps partiel en accordant une indemnité forfaitaire conséquente ou des décharges aux personnes appelées à se former hors de leur temps d'engagement habituel.

Il est proposé, à la lettre c), de modifier comme suit : « ***de faciliter la formation continue des enseignant-e-s, en particulier pour les temps partiels, en accordant une indemnité forfaitaire conséquente ou des décharges aux personnes appelées à se former hors de leur temps d'engagement habituel*** ».

J.M. Haller fait remarquer qu'il n'est pas forcément bénéfique que des enseignants réduisent leur taux de travail : les autorités se rendraient mieux compte de la situation précaire si plusieurs d'entre étaient absents pour cause de maladie !

**Vote** pour cette 2<sup>ème</sup> résolution : c'est un OUI à l'unanimité, sans opposition ni abstention, qui accepte le texte comme modifié plus haut.

## **08. Divers**

Francis Baour, ex-président du SEFB, prend la parole pour faire de la pub pour l'assurance CSS : l'assurance collective pour les membres du syndicat permet d'obtenir des avantages certains ; il vaut la peine de se renseigner. Il incite d'autre part l'assemblée à découvrir son site « Les restos de Francis », où les bonnes adresses conviviales sont légions...

J. Vuillaume remercie tous les organisateurs de cette journée : le Comité en premier lieu, le lycée Blaise Cendrars pour la mise à disposition de l'aula, la commune de la Chaux-de-Fonds, la secrétaire du jour ainsi que toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à cette journée.

P.A. Porret rappelle que cette journée est reconnue par la HEP comme formation continue.

## **09. Accueil de M. Nico Hirtt**

En fin de matinée, nous accueillons Nico Hirtt, professeur de physique belge, qui porte un regard critique sur l'approche par compétence. Le sujet de sa présentation est : « les mesures faites sur l'incidence que la taille des classes peut avoir sur l'efficacité de l'enseignement », question qui a été fort débattue notamment par l'américain E. Hanushek (de l'université de Stanford) ou encore par A. Krueger (de l'université de Princeton). Les graphiques comparatifs entre différentes classes dans les états concernés démontrent incontestablement une relation de causalité entre le nombre d'élèves dans une classe et la qualité de l'enseignement prodigué. Il en arrive à la conclusion qu'une grande partie de l'inégalité observée aux USA pourrait être résolue si l'on passait de 25 élèves à 15 élèves par classe !

*N. Hirtt donnera le lien pour avoir accès aux diapositives présentées. Des applaudissements ponctuent la fin de sa présentation.*

Il est 12h00 et l'apéritif est servi à tous dans le hall d'entrée.

Pour le PV: Simone Froidevaux  
10.12.2019